



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

EDUCATION

- I. *Considérant l'état de vétusté et le retard structurel du bâti scolaire légué aux collectivités par l'Etat,*
Considérant les risques majeurs (séismes, cyclones ...), les contraintes climatiques (chaleur, taux d'humidité, ...) de la région Martinique plus dévastateurs que celles de l'Europe,

Le Collectif demande :

La mise en place d'un plan de rénovation et de construction des établissements scolaires en concertation avec les collectivités concernées et l'Etat notamment, dans le cadre de la prise en compte des risques majeurs ainsi que le rattrapage des retards accumulés depuis plusieurs décennies.

Implication de l'état et des divers organismes dépendant de lui pour la prise en compte du rattrapage structurel,

La mise en place d'une structure de concertation chargée :

a. de faire des propositions relatives à l'élaboration d'un véritable cahier des charges type devant satisfaire les demandes en équipements pédagogiques et en amélioration des conditions de travail et d'études (par exemple :Espaces médico-sociaux, salles de musique, infrastructures pour l'EPS, ...) ainsi que des options tel le choix du bioclimatique, des énergies renouvelables, etc.

b. de faire des propositions relatives aux constructions et à la rénovation des bâtiments scolaires, afin de répondre aux normes et exigences actuelles en matière de sécurité, de prévention des risques majeurs, et d'accès pour les handicapés.

c. de donner ses avis sur les conceptions architecturales retenues

Sollicités : collectivités, Etat



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

- II. *Dans le cadre de la rentrée scolaire 2009, le Collectif demande l'arrêt des suppressions de postes d'enseignants et de non enseignants dans les établissements (publics et privés) y compris à l'UAG.*

Nécessité d'approfondir l'analyse des besoins de notre académie et de redéfinir les critères à retenir afin d'envisager un système éducatif de meilleure qualité.

Mise en place d'un véritable plan Martinique pour les questions de l'éducation et de la culture.

Sollicités : Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur et collectivités

- III. *Le Collectif demande l'arrêt de la sédentarisation des RASED dans les classes*
Analyse exhaustive des conditions nécessaires à la réussite de tous les élèves (en particulier pour le traitement de la grande difficulté)
Mise en place de véritables conditions humaines et matérielles pour l'intégration des enfants en situation de handicap à tous les niveaux (accueil et enseignement)

Sollicité : Ministère Education Nationale

- IV. *Le Collectif demande la création de postes budgétaires dans les filières scientifiques pour le Pôle Martinique de l'UAG*

Sollicités : Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, UAG

- V. *Le Collectif demande la mise en place d'équipes de direction complètes dans tous les établissements du second degré dans les meilleurs délais*

Sollicité : Ministère Education Nationale

- VI. *Le Collectif demande l'élaboration d'un plan de formation pour les personnels administratifs et TOS*

Campagne d'incitation à l'inscription aux formations mises en place pour permettre des évolutions de carrière et d'acquisition de compétences. (Voir point 27 réponse du Secrétaire d'Etat)

Sollicités : Ministère Education Nationale, collectivités

- VII. *Considérant qu'il ya chaque année près de 1200 inscrits aux concours d'entrée dans les Instituts Régionaux d'Administration et 4000 candidats aux concours d'attachés des collectivités territoriales,*



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

Considérant l'éloignement des I.R.A existant (Metz, Lille, Nantes, Bastia et Lyon) qui constitue un frein à l'accès des antillo-guyanais aux postes d'encadrement (rupture du lieu familial, frais financiers importants : perte des 40% - deuxième loyer – coût du billet d'avion ...),

Considérant la pyramide des âges des agents en poste et le nombre de jeunes titulaires d'une licence aux pôles emplois,

Le Collectif demande la création d'un Institut Régional d'Administration (IRA) implanté aux Antilles – Guyane.

Sollicité : Premier Ministre



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

Contre propositions aux réponses du Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer

Sur la résorption de l'emploi précaire abordée au point 25 bis

- *Considérant la situation sociale et économique qui prévaut en Martinique*
- *Considérant que notre académie compte plus de 300 contractuels et vacataires*
- *Considérant qu'il existe en Martinique plus de 800 jeunes titulaires d'un bac+5, et plus de 1500 Rmistes titulaires d'un bac+4*
- *Considérant qu'il y a nécessité de transformer dans ce contexte, ces emplois précaires en emplois stables, durables et statutaires*
- *Considérant qu'il y a nécessité d'adapter le recrutement et la formation aux contraintes et aux caractéristiques de notre académie (notamment l'éloignement)*

Le collectif demande la mise en place, pour une durée de 5 ans afin de résorber ces emplois précaires, du dispositif suivant :

- ✓ *Blocage des postes vacants des disciplines non déficitaires dès la rentrée 2009 et réemploi des non titulaires originaires et ce, pour la durée de ce plan.*
- ✓ *Blocage qui devra être effectué à un taux variable pour permettre d'assurer les mutations des titulaires martiniquais et les remplacements dans l'académie.*
- ✓ *Un plan, un suivi et une évaluation seront mis en place pour atteindre cet objectif.*

Sollicités : Ministère Education Nationale et Ministère de la Fonction Publique

Sur le recrutement des enseignants abordé au point 21: mise en œuvre par l'Etat en 2009 de mesures transitoires aux dispositions prévoyant le recrutement au niveau master.

Considérant que la réforme de la formation des personnels enseignants et d'éducation a pour effet de réduire considérablement le vivier de recrutement avec des conséquences sociales et culturelles graves en Martinique.

Considérant que la réforme de la formation des personnels enseignants et d'éducation porte atteinte à la formation initiale de proximité.



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

Considérant qu'à l'IUFM plus de 70% des étudiants ont la licence et 28 % ont un niveau égal au moins à bac + 4.

Considérant la nécessité de garantir une mixité sociale des futurs enseignants, gage de la réussite d'un plus grand nombre de martiniquais.

Considérant l'éclatement de l'UAG sur 3 régions et sa petite taille (effectif)

Considérant l'existence de 3 IUFM à intégrer à cette UAG

Considérant le faible potentiel de titulaires de master destiné aux métiers de l'enseignement et de la formation, de la forte concurrence des autres secteurs

Considérant l'insuffisance de l'offre de masters

Le Collectif demande :

- *De prolonger la période transitoire aux dispositions prévoyant le recrutement d'enseignants au niveau master pour une durée de 5 ans, permettant aux titulaires d'une licence de passer des concours nationaux et déconcentrés de l'enseignement et de l'éducation. Les candidats devront justifier d'intérêts moraux ou matériels ou de 5 années consécutives de présence sur le territoire.*
- *Que les deux années de formation professionnelle suivant le concours aboutiront à la délivrance d'un master professionnel, validé et copiloté par l'UAG et l'IUFM*
- *De l'attribution de bourses à ceux qui préparent les concours de recrutement d'enseignants et de conseillers d'éducation (Mise en place par le CROUS d'une ligne spécifique dans le DSE (Dossier Social Etudiant) d'une rubrique consacrée à la préparation des concours de recrutement d'enseignants et de conseillers d'éducation au niveau 6)*
- *D'un plan pluriannuel de recrutement engageant le Rectorat dans une politique de programmation dans chaque discipline d'enseignement et de l'éducation, dans chaque secteur en fonction de la pyramide des âges et des besoins d'enseignement de la Martinique*
- *L'analyse dynamique des besoins sera réalisée par le Rectorat et les collectivités ayant en charge la formation professionnelle en concertation avec les organisations syndicales*
- *De développer la professionnalisation des masters métiers de l'enseignement et de la formation en favorisant par le biais d'une convention, le copilotage UAG/IUFM et la double inscription des étudiants à l'UAG et l'IUFM*
- *De développer dans le cadre de la mastérisation des passerelles sous la forme de parcours fléchés professionnalisant dès le niveau 2 de la licence.*



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

Sollicités : Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Ministère de la Fonction Publique, Ministère de L'Education Nationale et UAG

Sur le soutien par l'Etat de l'Université des Antilles et de la Guyane, abordé au point 22, pour la bonne mise en place de la réforme de la formation des maîtres et envoi d'une mission de l'inspection de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Collectif demande que l'Etat accompagne financièrement de l'Université des Antilles et de la Guyane en prenant en compte les contraintes et les caractéristiques de celle-ci pour la bonne mise en place de la réforme de la formation des « enseignants ».

Le Collectif demande :

- *la création d'un observatoire unique de l'orientation et de l'information*
- *La création d'une structure telle que le SCUIO (Service Commun Universitaire de l'Information et de l'Orientation) permettant de résoudre les problématiques liées à l'équivalence des diplômes de la Caraïbe dans les domaines de l'éducation et de la culture*
- *la création d'une agence de réflexion sur les filières recherche/développement et les métiers*
- *Le Collectif met l'accent sur la nécessité d'un développement de filières de formations et recherches scientifiques par la création d'une composante de plein exercice en Martinique :*
 - o *à court terme sous la forme d'une UFR de sciences avec des moyens humains et matériels*
 - o *à long terme sous la forme d'un Institut scientifique*

Sollicités : Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et UAG

Sur la mise en place d'un plan de soutien aux enseignants précaires abordé au point 23, afin qu'ils intègrent la fonction publique.

- Mise en place d'un véritable plan de titularisation de 5 ans dès la rentrée 2009 afin qu'ils intègrent la fonction publique en Martinique:

- pour les enseignants et les non enseignants

- en écoles, lycées et collèges

- à : l'UAG, l'IUFM, CRDP, l'ONISEP

- au Rectorat.



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

- Transformation des emplois de non titulaires (enseignants et non-enseignants) en emplois stables, durables et statutaires par un concours interne déconcentré. Les candidats seront principalement les personnels précaires originaires. Le succès à ces concours ouvre les mêmes droits que les autres types de concours dits « nationaux ».

- Mise en place d'un véritable plan d'aide à la préparation des concours (formation)

- Aménagement du temps de service (service et formation) payé en service complet

- Arrêt des nominations des titulaires en surnombre dans le secondaire et le primaire dès la rentrée 2009.

Sollicités : Ministère de la Fonction Publique, Ministère de L'Education Nationale, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et UAG

Sur la mise en place d'un groupe de travail et de recherche sur l'adaptation des programmes scolaires en Martinique, abordé au point 24.

Le Collectif demande la mise en place d'une instance de réflexion et de recherche :

a. sur l'adaptation des programmes scolaires en Martinique

b. sur les propositions de contenus de certains programmes nationaux

c. sur la validation des manuels scolaires et les fonds documentaires en usage dans l'académie Martinique

Cette instance sera composée de :

- 1. Education nationale (corps d'Inspections)*
- 2. UAG et IUFM*
- 3. Collectivités (Conseil Régional, Conseil Général) et association des maires.*
- 4. Instances de la Culture*
- 5. Organisations syndicales de l'éducation et de la culture*
- 6. Associations des parents d'élèves*
- 7. Experts invités*



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

Le Collectif demande l'accompagnement financier de l'Etat pour la création et le renforcement de structures de production et d'outils pédagogiques nécessaires à la formation des personnels

Sollicités : Ministère de L'Education Nationale et CNDP

Sur la mise en place d'un plan d'action par le Préfet pour la promotion du créole, abordé au point 25.

Le Collectif demande la mise en place d'un plan d'action financé par l'Etat pour la promotion de la langue et culture créoles et généralisation progressive à partir de la rentrée 2009 de l'offre de formation de la Langue Vivante Régionale Créole à tous les niveaux d'enseignements

Le collectif demande la mise en place dès la session 2010, d'une épreuve obligatoire de LVR Créole en admissibilité et en admission au concours de recrutement 1^{er} degré

Le Collectif demande l'officialisation du statut de la langue créole

Sollicité : Parlement

Dans le cadre du plan d'action pour la Langue et la Culture Créole le Collectif demande notamment:

1/ La présentation par le rectorat de la Martinique d'un bilan sur l'enseignement de la LVR Créole et l'inventaire des outils existants

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

2/ La création d'un Office de la Langue et de la Culture Régionale Créole

Sollicités : Collectivités et Ministère de la Culture

3/ La réactivation du conseil académique des Langues et Cultures Régionales

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

4/ La mise en place de formations en plus des stages existant :

- pour le 1^{er} degré de 3 stages « lire et écrire le créole »
- pour le 2nd degré de 2 stages « Mention Complémentaire : valence créole »

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

5/ La promotion de la Langue et de la Culture Créoles à travers un axe prioritaire du projet académique qui sera déclinée dans les bassins et les établissements



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

6/ La création de classes pilotes pour la rentrée 2009

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

7/ L'augmentation du nombre de classes option LVR Créole en proportion du nombre d'enseignants formés

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

8/ La mobilisation de personnels ressources pour promouvoir la Langue et la Culture Créoles dans chaque circonscription

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

9/ D'assurer la continuité pédagogique de la Langue et Culture Créoles du primaire au lycée et l'élaboration de programmes et de grilles de compétences

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

10/ L'enseignement de la culture créole dans tous les domaines disciplinaires

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale

11/ L'évaluation annuelle du plan d'action de promotion de la Langue et Culture Créoles dans le cadre du Conseil Académique des Langues et Cultures Régionales (C.A.L.C.R.)

Sollicité : Ministère de L'Education Nationale



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

CULTURE

1. Mise en place d'un plan d'action financé par l'État pour la promotion de la langue et de la culture créoles

- *Création de supports pédagogiques dédiés*
- *Création de réseaux de diffusion interrégionaux*
- *Renforcement de l'aide financière à l'outil public*
- *Accompagnement financier de l'État aux structures privées pendant 5 ans*

Considérant

- *Que la langue et la culture créoles en Martinique expriment l'identité collective martiniquaise*
- *Que sa prise en compte actuelle dans un cadre optionnel lui donne un statut minoré et marginal*
- *Le poids de l'oralité dans la culture créole et dans le vécu martiniquais*
- *L'affaiblissement de l'imaginaire culturel de la personne martiniquaise*
- *L'urgence d'une production massive de supports pédagogiques nouveaux adaptés aux évolutions technologiques et aux traditions*
- *Le déficit de supports pédagogiques adaptés à la transmission des savoirs et du vécu martiniquais,*
- *Le déficit de structures de production et de distribution desdits supports,*
- *La nécessité d'avoir des lieux de mémoire*
- *Le manque de moyens financiers pour la mise en place desdites structures et les difficultés à identifier les ressources humaines volontaires et pertinentes*

DEMANDE

Le Collectif demande la création urgente d'un office martiniquais de la langue et la culture créoles

Il aura pour missions :



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

- *La promotion de la vitalité de l'identité créole martiniquaise, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles.*

Sollicités : Ministère de la Culture et Collectivités

II. Création de lieux de préparation et de diffusion artistique et culturelle.

- *Création d'un conservatoire des arts et notamment des arts traditionnels martiniquais.*
 - *Rééquilibrer par une transmission intense et prioritaire les danses, chants et musiques bèlè, les musiques issues des syncrétismes euro-africains et les musiques émergentes de l'ère caraïbe.*
- *Création et réhabilitation de lieux de mémoire*
 - *Musée de la musique,*
 - *Médiathèque*
 - *4 kwazé*
 - *Sénats*
 - *Etc...*
- *Locaux de répétitions*
- *Salles de diffusion de dimensions variables privées, publiques*
- *Espaces découverts*

DEMANDE

Le collectif demande :

- *La création d'un Centre de Musiques et Danses Traditionnelles (CMDT), il sera un Centre de Recherche, d'Information et de Formation (CRIF)*

Il aura pour missions

- *La mise en valeur des musiques et danse traditionnelles martiniquaises et de façon plus large du patrimoine gestuel et immatériel martiniquais,*
- *La formation,*
- *Des actions de diffusion et d'échanges,*



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

- La mise en réseau autour de la vie musicale et chorégraphique,
- La recherche, la collecte, la sauvegarde, l'archivage et l'information.

Sollicités : Ministère de la Culture et Collectivités territoriales

AUTRES LIEUX :

- Vu l'insuffisance et l'inadaptation des lieux pour la création et la diffusion artistique, le collectif rappelle l'urgente nécessité de mettre en œuvre une politique concertée de réhabilitation et de création d'équipements culturels de proximité.

Sollicités : Ministère de la Culture et Collectivités territoriales

III. Préférence à l'embauche des travailleurs résidant en Martinique depuis 5 ans

- Dans le cadre de la protection de l'emploi des Martiniquais voulant travailler et vivre de leur métier dans leur pays, il est indispensable que des mesures de priorité à l'embauche, à compétence égale, leur soient accordées.

Sollicités : ministère de l'Emploi et Direction du Travail

- Il convient d'accompagner, dans cette optique, les professionnels dans la formation aux obligations connexes de leurs professions, par la mise en place de stage, de séminaires, de remises à niveau dans le cadre de la formation continue.

Sollicités : Ministère de la Culture et Collectivités territoriales

IV. Campagne d'information pour une revalorisation du métier d'artiste

Le Collectif demande à l'Etat, en coordination avec les acteurs de culture, de renforcer les moyens d'information vers les employeurs et professionnels pour une véritable politique de développement de l'emploi local dans les secteurs de l'expression culturelle notamment pour :

- L'égalité de conditions de travail et de rémunération à compétence égale pour les artistes et techniciens en équipe mixte
- La réduction des délais de paiement des artistes



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

- ❖ *La réduction des coûts de transport des professionnels des métiers des Arts et de la Culture et de leurs matériels.*
- ❖ *L'obligation de production d'une fiche de paye et d'un contrat de travail pour tous les artistes, professionnels et amateurs*

Sollicités : ministère de l'Emploi et Direction du Travail

DEMANDE

Le Collectif demande en outre que soit mise en œuvre en partenariat avec les organisations syndicales une étude sur les pratiques en cours dans ce secteur professionnel.

V. Révision des quotas horaires permettant l'ouverture des droits aux intermittents du spectacle

- *Le nombre de 507 heures est aussi dénoncé en France, surtout depuis la réforme des modes de calcul, comme inaccessible pour de nombreux artistes et techniciens.*
- *Cette difficulté est amplifiée dans notre pays, du fait d'un marché exigu, de l'exclusion des contrats obtenus dans les îles voisines, du manque de structures d'accueil de leurs performances.*
- *La situation géographique et culturelle de la Martinique expose ses artistes, comme cela s'est produit en 2006 (accident d'avion), 2007 (cyclone DEAN), et 2009 (carême religieux consécutif à la grève générale), à des périodes de privation de contrat.*
- *Les difficultés d'accès aux indemnités d'intermittent accroissent la précarité de ces professionnels*
- *Un spectacle de musique, danse ou théâtre ne dépasse pas les 3 représentations*
- *Une petite formation ne gagne pas plus de 13 contrats*
- *Un artiste isolé doit se satisfaire d'une vingtaine de contrats*



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

DEMANDE

Constatant que la difficulté à cumuler les 507 heures est amplifiée en Martinique et dans les DOM du fait d'un marché exigu, de l'exclusion des contrats obtenus dans les îles voisines, le collectif demande de ramener ce nombre d'heures à 211 heures sur une période de 12 mois.

Sollicités : ministère de l'Emploi et Direction du Travail

VI. Mise en place d'un fonds de solidarité aux artistes professionnels privés d'emploi pour cas de force majeure

- *La situation géographique et culturelle de la Martinique expose ses artistes, comme cela s'est produit en 2006 (accident d'avion), 2007 (cyclone DEAN), et 2009 (carême religieux consécutif à la grève générale), à des périodes de privation de contrat.*
- *Les difficultés d'accès aux indemnités d'intermittent accroissent la précarité de ces professionnels*
- *La création artistique nécessite une disponibilité permanente de l'esprit en période chômeuse, et s'il a la capacité de s'organiser en période normale, du fait du marché local, il doit recourir à des métiers annexes pour tenir le coup, hypothéquant ses réflexions et travaux de création.*

DEMANDE

Considérant la situation particulière de la Martinique et les exigences des professions artistiques créatives, le collectif demande la mise en place d'un fonds de solidarité aux artistes professionnels privés d'emploi pour cas de force majeure.

VII. Exonération de la TVA et de l'octroi de mer pour les productions de professionnels vivant et travaillant en Martinique depuis 5 ans et plus.

- *Constatant qu'une telle mesure d'incitation aurait pour conséquence :*
 - *D'aider les producteurs de « vitrines » de notre culture à valoriser les créations des professionnels des Arts et de la Culture.*
 - *De réduire le travail clandestin*
 - *De favoriser l'accès au plus grand nombre par l'allègement du coût de productions*



COLLECTIF du 5 février 2009

DEMANDE D'UN PLAN MARTINIQUE

Education et Culture

Rédaction du mercredi 4 mars 2009

VIII. Exonération de la TVA et de l'octroi de mer sur les produits culturels créés, réalisés et distribués en Martinique.

○ L'exonération de ces charges pesant sur la production souvent artisanale d'œuvres locale, ayant pour conséquence une diminution sensible des coûts, permettrait, outre l'accessibilité de cette production au plus grand nombre, de limiter la contrefaçon.

IX. Obligation pour les radios et télévisions musicales de la Martinique à diffuser au moins 80% de titres de la production locale.

Ces points 7, 8 et 9 sont reportés aux discussions des états généraux.